



19 mars 2021



Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

4200, Rue Molson
Montréal, Québec
H1Y 4V4

Avis : États généraux de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec sur l'Innovation et spécialisation infirmières : une voie pour les soins de l'avenir

**COMITÉ EXÉCUTIF DU
CONSEIL DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS (CECII)**

Mesdames et messieurs, les commissaires,

**Membres élus qui composent
le nouvel exécutif 2021-2022 :**

Marie-Pierre Bastien
Présidente

Annie Lacroix
Vice-Présidente

Marilou Burelle
Secrétaire

Josée Lamarche
Trésorière

Marie-Paule Latour
Conseillère

Dominic Chartrand
Conseiller

Isabelle Roy
Conseillère

Nathalie Bureau
Conseillère

Andréanne Vigneault
Conseillère

Anne-Marie Carrier
Conseillère

Bénédicte Grou
Conseillère

Julie Farthing
Conseillère et présidente du CRI

Marie-Hélène Ouellet
Présidente CIIA

Membres d'office :

Marie-Pierre Bastien
Représentante au CA

Valérie Pelletier
Directeur des soins infirmiers

Caroline Barbir
Présidente Directrice Générale.

Les membres du Comité Exécutif du Conseil des Infirmières et Infirmiers (CECII) du Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine ont tenu à prendre part au processus des États généraux de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) afin de faire valoir son expertise infirmière auprès de la clientèle pédiatrique et mère-enfant en se penchant sur un des grands enjeux de la profession infirmière et proposant des recommandations possibles qui permettraient favoriser l'évolution de la profession infirmière.

En effet, l'innovation et la spécialisation infirmière permettent aujourd'hui d'offrir des soins contemporains de qualité et sécuritaires aux patients de tout âge.

En espérant que cet avis puisse contribuer à influencer, avec notre vision, les aspects touchant l'innovation et la spécialisation infirmière dans la pratique quotidienne et qu'il puisse vous soutenir dans la poursuite des travaux en cours. Nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Cordialement,

Au nom du CII du CHU Sainte-Justine

Annie Lacroix, vice-présidente CECII
Julie Farthing, présidente du CRI, conseillère CECII
Anne-Marie Carrier, conseillère, CECII
Marie-Paule Latour, conseillère, CECII

Exposé général

Présentation de l'organisation signataire de l'avis

Le CHU Sainte-Justine, affilié à l'Université de Montréal, a pour mission d'améliorer la santé des enfants, des adolescents et des mères du Québec, en collaboration avec nos partenaires du système de santé et ceux des milieux de l'enseignement et de la recherche. Le CHU Sainte-Justine compte 5560 employés, dont plus de 1500 professionnelles en soins infirmiers, plus de 1560 médecins et professionnels de la santé et 200 chercheurs. Annuellement, il reçoit environ 80 000 visites à l'urgence, 18 000 hospitalisations et réalise 10 000 chirurgies. Ces professionnels permettent au CHU Sainte-Justine d'offrir à sa clientèle des soins spécialisés et ultraspecialisés, de mettre en place des projets de recherche fondamentale et clinique en santé de la mère et de l'enfant, de faire de l'enseignement auprès des futurs professionnels de la santé et des intervenants du réseau, de promouvoir la santé, de faire l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et en réadaptation, adaptation et intégration sociale pour les enfants et les adolescents présentant une déficience motrice ou de langage.

Motivations à participer à la consultation

Le Conseil des infirmières et infirmiers (CII) du CHU Sainte-Justine, qui a pour mandat d'apprécier la qualité des soins infirmiers, permet aussi de faire valoir la contribution unique de ses infirmières et infirmiers, du développement et du maintien de leurs savoirs et de leurs compétences auprès des clientèles pédiatriques et mère-enfant. Ce mandat permet de prendre position au sein de l'établissement afin d'assurer des soins d'excellence et de qualité par les membres de son conseil. Aujourd'hui, ces États généraux permettent au CECII du CHU Sainte-Justine de prendre position sur la pratique des infirmières et de partager sa vision de l'innovation et de la spécialisation infirmière. Cette opportunité permet au CECII d'émettre différentes pistes de solution afin de toujours améliorer la qualité des soins qu'offrent les 1 500 infirmières et infirmiers du CHU Sainte-Justine en innovant et en démontrant leurs compétences et leur expertise clinique.

Sujet abordé dans l'avis

Cet état de situation porte sur l'innovation et spécialisation infirmières : une voie pour les soins de l'avenir. Les sujets abordés dans cet avis portent, premièrement, sur les pratiques innovantes à mettre au bénéfice de la population. Ensuite, les facteurs qui limitent et facilitent le déploiement du rôle de l'infirmière clinicienne spécialisée (ICS) seront exposés ainsi que des pistes de solutions afin de favoriser leur déploiement. Cet état conclura avec des recommandations en lien avec les sujets nommés ci-haut.

Position sur la question et arguments soutenant la position

Comment soutenir l'émergence, le déploiement et la diffusion de pratiques infirmières innovantes et ce, au bénéfice de la population ?

La pratique infirmière innovante est des plus bénéfiques pour la population, par contre le soutien des différentes instances telles que ministérielles, organisationnelles, professionnelles, est essentiel à son déploiement et son émergence. Afin de favoriser l'innovation, il serait pertinent de favoriser une pratique partagée entre la pratique clinique,

l'enseignement et la recherche. Des ententes entre les organisations de soins (CIUSSS, CHU, institut, etc.), les partenaires des maisons d'enseignement et le domaine de la recherche doivent permettre la création de postes combinés afin de favoriser un partage de l'expertise et la promotion des bonnes pratiques entre les domaines de soins, d'enseignement et de recherche. Il va de soi que, pour la réussite de projets innovants et pour en assurer leur pérennité, des ressources financières et humaines doivent être octroyées par les parties impliquées. Ensuite, la participation des infirmières à la formation continue et l'exposition aux connaissances et au réseautage international via la participation à différents congrès ou conférences permet de susciter l'intérêt aux nouveautés dans la pratique. Ceci permet également de donner des exemples concrets de projets en cours qui ont un impact positif sur la clientèle et les soignants. Ces opportunités encouragent les infirmières et infirmiers à présenter leurs projets aux membres de leur profession, mais également, de créer des moments d'échanges et de développement professionnel. L'implication des infirmières et infirmiers dans différents projets de recherche dans des secteurs innovants est aussi une action qui mène vers le déploiement des infirmières dans différents domaines spécialisés.

L'émergence de l'ensemble des innovations permettant la transmission et le développement des nouvelles connaissances et compétences a démontré son efficacité. Ceci est influencé par le développement des nouvelles technologies (e-learning, communauté virtuelle de pratique, applications informatiques, simulations avec matériel de haute-fidélité) doit être disponible pour l'ensemble des infirmières au Québec et ce, pour favoriser le développement professionnel et l'expérience positive des apprenants. Au cours de la dernière année, nous avons vu l'émergence de l'utilisation du télé-soin, ce qui compte comme une innovation et qui a facilité la prise en charge de plusieurs clientèles dont le déplacement était difficile, voire impossible.

Quels sont les facteurs qui facilitent ou limitent le déploiement du rôle des ICS au Québec ?

Plusieurs facteurs limitent le déploiement du rôle des infirmières cliniciennes spécialisées. Tout d'abord, la terminologie d'ICS ne semble pas bien comprise, voire même, connue par le personnel infirmier, les autres professionnels du domaine de la santé et le reste de la population québécoise. De plus, la définition d'ICS n'est pas uniforme entre le Québec et les autres provinces du Canada, contribuant ainsi à la confusion du rôle et limitant son déploiement (AIIC, 2021; OIIQ, 2011). Effectivement, au Québec, seule les infirmières détenant un diplôme de 2^e cycle universitaire en prévention et contrôle des infections (PCI) et les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) peuvent employer le titre de « spécialiste », soit d'ICS. Pour le reste du Canada, les ICS sont des infirmières cliniciennes détenant un diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle et possédant de l'expertise dans une spécialité clinique (AIIC, 2021; OIIQ, 2011). Les infirmières cliniciennes détentrices d'une maîtrise autre qu'en PCI ou IPS au Québec, sont donc considérées comme des infirmières en pratique avancée (IPA). Toutefois, ces professionnelles pourraient également être considérées comme des ICS par leur expertise clinique, leurs compétences et leurs études supérieures réalisées, tout comme pour les ICS issue des autres provinces canadiennes. Un autre facteur limitant l'accès aux ICS dans les milieux cliniques est le nombre restreint

de postes pour ces professionnelles spécialisées, nuisant encore une fois au déploiement et à la diffusion de ce rôle.

Un exemple de spécialisation post formation initiale au premier cycle universitaire est le cas de la spécialisation des infirmières dans le domaine des soins de plaie, stomie et incontinences. Les stomothérapeutes sont des infirmières cliniciennes détentrices d'un baccalauréat qui complètent une certification pour devenir des expertes en soins de plaie, de stomies et de continences (AIIISQ, 2018). Les infirmières stomothérapeutes sont des exemples concrets de professionnelles qui offrent des soins spécialisés. De plus, elles doivent innover continuellement dans leur pratique clinique en plus de faire de l'enseignement et de participer à des projets de recherche. Les pratiques spécialisées et novatrices de ces expertes méritent d'être mieux reconnues et diffuser à travers le réseau de la santé québécois pour les intégrer aux équipes de soins et en faire bénéficier encore davantage la population. Le tout débute par une reconnaissance officielle par l'ordre professionnel.

En ce qui concerne les facteurs facilitants le déploiement du rôle des ICS au Québec, celles embauchées dans les différents milieux cliniques peuvent mettre à profit leur expertise clinique et leur parcours académique pour assurer une prestation de soins exemplaire et basée sur les meilleures pratiques (AIIIC, 2021; OIIQ, 2011). Également, le contexte de la pandémie mondiale à la COVID-19 aura permis de mettre de l'avant la nécessité du rôle et les compétences des ICS en PCI et des IPS pour améliorer la protection de la population québécoise.

Comment l'intégration des ICS au sein des équipes pourrait-elle être favorisée ?

En considérant que le rôle d'ICS n'est pas bien connu et reconnue dans les milieux cliniques, expliquer et diffuser celui-ci au personnel infirmier, aux autres professionnels de la santé et aux gestionnaires favoriserait l'intégration des ICS au sein des équipes interdisciplinaires et contribuerait à la reconnaissance de leur expertise clinique et professionnelle dans les établissements. De plus, les ICS devraient continuer de pratiquer minimalement 20% de leur temps aux soins des clients complexes pour maintenir leurs connaissances et leurs compétences à jour, pour faire partie de l'équipe de soins (Hamric et al., 2019) mais également pour influencer la prise en charge de cette clientèle qui pose souvent certains défis. Le 80% restant de leur pratique peut contribuer à des activités de recherche, d'enseignement et/ou de consultation, permettant ainsi d'améliorer les pratiques et la qualité des soins (Hamric et al., 2019; OIIQ, 2011). En ce sens, en expliquant la totalité du rôle des ICS aux différentes équipes avec lesquelles elles collaborent, soit le concept du 20% en pratique clinique directe et le 80% en pratique clinique indirecte, ceci contribuerait également à leur intégration dans les équipes. Une autre manière d'intégrer plus rapidement les ICS sur le marché du travail pour aider le réseau de la santé, serait de revoir le processus de certification des ICS en leur permettant de présenter un portfolio professionnel plutôt que de passer un examen professionnel et ce, pour certaines spécialités d'ICS par exemple. Enfin, augmenter le nombre de postes d'ICS dans les milieux cliniques permettrait l'accessibilité aux équipes et la clientèle à l'expertise de celle-ci.

Recommandations

- Offrir du financement pour permettre le développement de projets infirmiers innovants;
- Reconnaître la spécialisation des infirmières stomothérapeutes ;
- Mieux définir et diffuser le rôle de l'ICS au sein des milieux cliniques et de la population québécoise pour favoriser son déploiement et sa reconnaissance;
- Uniformiser la définition et le rôle d'ICS pour l'ensemble des provinces du Canada;
- Permettre l'émergence du rôle d'ICS parmi les infirmières cliniciennes détentrices d'un diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle comme étant des ICS;
- Augmenter le nombre de postes d'ICS dans les milieux cliniques québécois pour favoriser le déploiement du rôle et contribuer à la qualité des soins;
- Favoriser une pratique clinique directe à 20% et une pratique clinique indirecte à 80% pour les ICS afin de promouvoir leur expertise clinique et professionnelle ainsi que pour les infirmières cliniciennes en pratique avancée pour permettre l'innovation.

Références

- Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC). (2021). *Infirmière et infirmier clinicien spécialisé*. <https://cna-aiic.ca/fr/pratique-soins-infirmiers/la-pratique-des-soins-infirmiers/pratique-infirmiere-avancee/infirmiere-et-infirmier-clinicien-specialise>
- Association des infirmières et infirmiers stomothérapeutes du Québec (AIIQ). (2018). Certification en stomothérapie. <https://www.aaisq.com/index.php/formation/certification-en-stomotherapie>
- Hamric, A. B., Hanson, C. M., Tracy, M. F., et O'Grady, E. T. (2019). *Hamric and Hanson's Advanced Practice Nursing: An Integrative Approach* (6^e éd.). Elsevier.
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). (2011). *Infirmière clinicienne spécialisée (ICS) en prévention et contrôle des infections*. <https://www.oiiq.org/pratique-professionnelle/pratique-avancee/ics-en-prevention-et-contrôle-des-infections>